



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 juillet 2019

16 jeunes décédés sur les routes en 2018 : plus jamais ça ! Parents, familles, amis : protégeons ceux que nous aimons

À l'approche des vacances scolaires et des résultats d'examen, période particulièrement sensible en matière de sécurité routière, le préfet de La Réunion appelle à la responsabilité de chacun pour éviter les drames sur les routes. Il invite à la mobilisation de tous et rappelle les mesures indispensables **pour que les festivités de réussite au baccalauréat et les vacances ne soient pas le début d'un drame :**

- Désignez un « Sam » avant de sortir. Sam, c'est le conducteur désigné qui s'engage à ne pas boire et à ramener ses proches après un moment festif.
- Ne prenez pas la route avec un conducteur qui a bu.
- Ne laissez pas quelqu'un qui a bu prendre la route.
- Adoptez une conduite responsable et respectez le partage de la route.

Du vendredi 5 juillet 2019 à 10h au lundi 8 juillet 6h, un arrêté préfectoral interdit la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics sur les communes de Saint-Paul, à Saint-Gilles et l'Hermitage, et de Saint-Pierre, au centre-ville et sur le front de mer. Le Préfet rappelle que **la vente ou l'offre gratuite de boissons alcooliques à des mineurs est interdite** dans les débits de boissons et tous commerces.

Les forces de l'ordre déploieront des opérations de **contrôles renforcés** sur l'ensemble du réseau routier avec pour principe d'appliquer une **tolérance zéro**. Les véhicules seront **immobilisés et saisis** en cas de contraventions délictuelles. Les sous-préfets d'arrondissement seront présents sur certains de ces contrôles.

Souvenons-nous, le week-end des résultats du bac 2018 avait été endeuillé par la mort de 3 jeunes lors d'un accident de retour de soirée festive. En 2018, 16 jeunes sont décédés sur nos routes (dont 6 dans des accidents liés à l'alcool) sur un total de 47 personnes décédées. Les 18-24 ans représentent plus du tiers des personnes tuées.

Adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter des drames.

La consommation excessive d'alcool ou/et de stupéfiants combinée **multiplie par 29** le risque de causer un accident mortel et reste la principale cause des accidents mortels.

En 2018, 13 personnes ont été tuées sur les routes réunionnaises dans un accident provoqué sous l'emprise de l'alcool et 1 774 permis de conduire ont été suspendus.

Depuis le début de l'année 2019, 22 personnes ont perdu la vie sur les routes du département (chiffre au 2 juillet 2019).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

